



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE
CONVOCAION
16 MARS 2023

DATE D’AFFICHAGE
16 MARS 2023

L'an **deux mil vingt-trois**

Le **Vingt Mars à 20 heures 00**

Le Conseil Municipal
légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence de

Monsieur **de CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme SAVEY. M. FERBOS.
Mme AUBIN. M. ROUSSILHE. M. GANTHER. Mme COLLANGE.
M. BODIN. Mme JEUNE. M. TALABARD. Mme MINARD de
CHABANNES. Mme PÉRICHON. M. HUSSON. Mme MOUILLÈRE.**

Formant la majorité des membres en exercice.

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : **21**
PRESENTS : **18**
VOTANTS : **18**

Excusés :

- **M. BOUTONNAT, pouvoir à Mme CHERVIN,**
- **Mme VAZ.**

Absent :

- **M. MARTIN.**

Madame Émilie MOUILLÈRE a été élue Secrétaire.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le Compte de Gestion de
l'exercice 2022,

Réuni sous la Présidence de Madame Mauricette SAVEY –
doyenne de l'assemblée – élue présidente de séance en
application de l'article L. 2121-14 du Code Général des
Collectivités Territoriales, délibérant sur le Compte Administratif de
l'exercice 2022 dressé par Monsieur le Maire, Jacques de
CHABANNES, qui s'est retiré au moment du vote,

Après s'être fait présenter le budget primitif et le budget
supplémentaire de l'exercice 2022 ainsi que les décisions
modificatives dudit exercice,

À l'unanimité :

1. donne acte à Monsieur le Maire, Jacques de
CHABANNES, de la présentation faite du Compte Administratif
2022,

2. constate, aussi bien pour la comptabilité principale que
pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs
avec les indications du compte de gestion relatives au report à
nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de
roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux
crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

OBJET :
APPROBATION DU
COMPTE
ADMINISTRATIF 2022
– BUDGET
COMMUNE.

3. reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. arrête les résultats tels que définis dans le compte administratif.

Sur le Compte Administratif 2022, figurent les résultats du vote et sont apposées les signatures des conseillers présents.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Jacques de CHABANNES,
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le - 5 AVR. 2023

Publié ou Notifié
le : 22 MARS 2023

Accusé de réception de la télétransmission
le :

Le Maire,

